

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne



## Communiqué du Conseil d'Etat

## Ouverture de négociations Canton-Communes en vue de la réorganisation de la protection civile

Confrontée à une baisse importante de ses effectifs, la Protection civile vaudoise (PCi-VD) doit être repensée afin de pouvoir assurer ses missions à l'avenir. Le Conseil d'Etat et les faitières des communes vont ainsi ouvrir une phase de négociations au sein d'une plateforme Canton-Communes. Les discussions entre les partenaires porteront également sur une révision de la Loi sur la protection de la population, notamment pour répondre à l'augmentation des risques.

Entre 2020 et 2021, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi), les effectifs de la PCi ont chuté d'environ 35%, et devraient se stabiliser à l'horizon 2030, avec une perte de plus de 50% par rapport à 2020. En chiffres absolus, le nombre d'astreints a ainsi diminué de moitié, passant de 7'500 en 2020 à 4'000 en 2024. Cette réduction des forces affecte la capacité et la disponibilité opérationnelles de la PCi-VD. En parallèle, tout porte à croire, en fonction de l'analyse des risques validée en 2021 par le Conseil d'Etat, que les événements sortant de l'ordinaire vont croître dans les années à venir, en raison notamment des changements climatiques.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat et les organisations faitières des communes ont décidé d'ouvrir une nouvelle plateforme d'échanges et de négociations Canton-Communes portant à la fois sur la capacité de la protection civile à assumer ses missions et sur une révision de la Loi sur la protection de la population. L'objectif est d'aboutir à un accord d'ici fin 2024.

S'agissant de la réorganisation de la PCi, le Conseil d'Etat souhaite regrouper l'ensemble de la chaîne de commandement au sein d'une ligne de commandement unique. Lors des négociations, il s'agira d'analyser et de clarifier les options touchant à la réorganisation de la PCi, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun sur les plans politique et opérationnel, notamment dans le cadre du souhait du Conseil d'État. Les modalités ainsi que les aspects financiers d'une nouvelle organisation seront au cœur des négociations.

Dans le cadre des discussions qui s'ouvrent, une attention particulière sera en outre portée aux ressources humaines, professionnelles et de milice, qui font et feront la PCi-VD à l'avenir. Les échanges doivent permettre d'aboutir à une réforme de la protection civile vaudoise afin qu'elle puisse remplir ses missions en synergie et complémentarité avec les autres partenaires de la protection de la population.

Maillon essentiel de la chaîne sécuritaire, la PCi-VD est actuellement composée de 10 organisations régionales de protection civile (ORPC). Ces régions sont basées sur le découpage territorial des districts et ont à leur tête un comité de direction dans lequel siègent des représentants des communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud



Bureau d'information et de communication

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

ASSOCIATION
DE COMMUNES VAUDOISES

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Lausanne, le 17 juin 2024

Renseignements complémentaires : DJES, Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, 021 316 40 27 Union des Communes vaudoises, Chantal Weidmann Yenny, Présidente, 021 557 81 32 Association des communes vaudoise, Michel Buttin, Président, 021 826 11 41